C.R.I.C. N° 58 (2020-2021)
3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU
INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission des affaires générales et des relations internationales

Lundi 16 novembre 2020

*Application de l'art. 162 du règlement

SOMMAIRE

Ouverture de la séance....1

Organisation des travaux....1

Examen de l'arriéré....1

Projets et propositions....1

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies) ;

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;

Avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19....1

Désignation d'un rapporteur

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos....2

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

Intervenants : M. le Président, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....2

Discussion générale

Intervenants : M. le Président, MM. Dupont, Disabato, Desquesnes, Hardy, Mme Ryckmans, M. Sahli, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon....2

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1sexies)....4

Vote des articles....4

Projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1)....5

Vote des articles....5

Interpellations et questions orales....5

Interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation publique sur la politique commerciale de l'Union européenne »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Dupont, Mme Ryckmans, M. Tzanetatos, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....5

Question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conséquences des élections américaines pour la Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Bastin, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....9

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la sélection des membres du Haut Conseil stratégique »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....10

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le suivi de Get up Wallonia » ;

Question orale de M. Disabato à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la concertation avec le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) concernant le plan Get up Wallonia »

Intervenants : M. le Président, MM. Desquesnes, Disabato, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....11

Reprise de la séance.....14

Interpellations et questions orales (Suite).....14

Question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le projet Interreg Alarm »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....14

Question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la coopération interrégionale en matière de mobilité et de fiscalité »

Intervenants : M. le Président, M. Desquesnes, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....15

Question orale de M. Heyvaert à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le rôle de la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise de la covid-19 » ;

Question orale de Mme Vandorpe à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise de la covid-19 » ;

Question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la désignation d'un délégué général covid-19 au niveau wallon » ;

Question orale de M. Mugemangango à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la désignation d'un délégué général covid-19 au niveau wallon » ;

Question orale de Mme Nikolic à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les rôles de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) et du nouveau délégué covid-19 wallon »

Intervenants : M. le Président, M. Heyvaert, Mmes Vandorpe, Galant, M. Mugemangango, Mme Nikolic, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....17

Question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures de lutte contre la pauvreté suite au reconfinement »

Intervenants : M. le Président, M. Hardy, M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon.....21

Organisation des travaux (Suite).....22

Interpellations et questions orales retirées.....22

Liste des intervenants.....24

Abréviations courantes.....25

COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

Présidence de M. Gardier, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 34 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 (DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1*SEXIES*)

Chapitre Ier – Dispositions transversales, fiscales et budgétaires – Article 8
Chapitre 10 – Dispositions finales – Article 39

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

Chapitre Ier – Dispositions transversales – Articles 1er et 5
Chapitre 5 – Disposition finale – Article 22

AVIS A.1450 DU CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE WALLONIE) SUR LES AVANT-PROJETS DE DÉCRETS PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen :

- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1*sexies*) ;
- du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1) ;
- de l'avis A.1450 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur les avant-projets de décrets portant

confirmation des arrêtés de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je propose Mme Galant comme rapporteuse.

M. le Président. – Mme Galant est désignée en qualité de rapporteuse à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Mesdames et Messieurs les Députés, à la suite des mesures de confinement qui furent adoptées par le Conseil national de sécurité, le Gouvernement avait décidé d'adopter des mesures de soutien aux différents secteurs qui relèvent de la compétence de la Région. Les arrêtés s'inscrivent dans ce cadre et visent notamment à déroger aux règles et conditions de liquidation des subventions.

Les dispositions qui avaient été adoptées par le Conseil national de sécurité ont conduit à rendre totalement ou partiellement impossible l'exécution de certaines activités, singulièrement en raison des règles relatives au confinement. Néanmoins, des frais ayant pu être exposés en vue de la réalisation de l'activité annulée ou réduite, le Gouvernement entend ne pas porter préjudice aux bénéficiaires d'une subvention générale relative à une activité structurelle, ayant un caractère continu et permanent. Aussi, il a prévu l'octroi d'une subvention couvrant les frais généraux et les dépenses de personnel, d'équipement, d'investissement et d'intérêts exposés en 2020, pour autant que ces frais et dépenses soient prévus par décision d'octroi de ladite subvention.

Le Gouvernement a adopté deux arrêtés de pouvoirs spéciaux qui concernent les subventions générales, l'arrêté 49 et l'arrêté 50. Ils poursuivent le même objectif : le premier vise la compétence accordée par la Constitution à la Région et le second les compétences accordées par la Constitution à la Communauté française et transférées ensuite à la Région.

M. le Président. – J'en profite pour rappeler que nous travaillons en respectant les règles de distanciation physique et en ayant les portes ouvertes pour faciliter la circulation de l'air.

J'en profite aussi pour insister pour que dans la mesure du possible, chacun garde son masque pendant l'entièreté de nos travaux.

Discussion générale

M. le Président. – Je déclare la discussion générale ouverte et cède la parole à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – Déjà en mars, nous n'étions pas en faveur des pouvoirs spéciaux. Il était toutefois évident que nous étions confrontés à une situation inédite, d'où notre abstention à ce moment-là.

La période que nous avons vécue et que nous vivons toujours est particulièrement difficile et demande que l'on prenne des décisions fortes pour lutter contre la crise sanitaire et ses conséquences économiques, sociales et humaines.

Mais cela ne doit pas impliquer que l'on mette de côté la démocratie. Les députés doivent pouvoir continuer à contrôler le Gouvernement et avoir leur mot à dire sur les décisions à prendre.

Au lieu de réduire le rôle du Parlement, le choix de faire appel à l'intelligence collective aurait pu être pris. Il faut donc plutôt une participation beaucoup plus intense du Parlement à tous les débats démocratiques nécessaires pour trouver les bonnes solutions.

Comme on le dit : « Il y a souvent plus dans plusieurs têtes que dans une ».

Nous pensons qu'il y a de la richesse dans ce Parlement parmi les hommes et les femmes de terrain qui sont ici.

On peut parler des maisons médicales que nous connaissons, mais d'autres ont des expériences de terrain qui sont également intéressantes.

Si l'on ne vient plus vers le Parlement, cela veut dire aussi que l'on se coupe d'une force de richesse, d'une force de propositions dans des temps pourtant difficiles. Cela peut conduire à des oublis lors de mesures prises en urgence, comme on a pu le constater, par exemple, lorsqu'il a fallu étendre certaines aides à de plus larges secteurs.

De plus, la mise en place de réunions à distance qui est arrivée assez vite lors de la crise prouve que la continuité du travail parlementaire est techniquement possible.

De l'autre côté de la frontière linguistique, le Gouvernement flamand n'a jamais demandé les pouvoirs spéciaux, même au plus fort de la première vague. Sans ces pouvoirs spéciaux, la Communauté flamande a géré la crise de façon fort semblable, finalement, à la manière dont nous l'avons fait ici. Ce qui démontre qu'il n'existe pas de lien mécanique entre pouvoirs spéciaux et bonne gestion de la crise sanitaire.

Enfin, les pouvoirs spéciaux permettent au Gouvernement de se passer de la consultation légalement obligatoire en temps normal, avec les partenaires de terrain comme le Conseil économique social et environnemental.

Eux-mêmes avouent, dans leur avis concernant ce décret dont nous discutons aujourd'hui, qu'ils sont satisfaits de pouvoir enfin être consultés concernant les mesures qui ont été prises. Ce qui n'était pas le cas jusqu'ici.

D'ailleurs, concernant l'avis du CESE, celui-ci demande à ce qu'une évaluation des mesures adoptées en urgence soit réalisée. Une évaluation globale des mesures que vous avez prises est-elle en cours ?

Comme groupe PTB, nous allons valider l'article 5 du document 293 et l'article 8 du document 292 concernant le maintien des subventions même si les activités ne sont pas réalisées totalement ou partiellement.

Par contre, j'aurai également une remarque concernant les subventions de type « projets ». Pour quelle raison l'arrêté ne vise-t-il pas ce type de subvention ? Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour ce texte.

Je rappelle que, les pouvoirs spéciaux, ce n'est pas quelque chose que l'on fait de gaieté de cœur. Ce sont les circonstances qui l'ont amené à ce que l'on prenne ce type de disposition.

Je me permets de répondre à mon collègue parce que j'ai un peu de mal, je vous avoue, à comprendre, parce que le Parlement a toujours été très actif, il a toujours été en capacité de contrôle puisque nous sommes un des parlements qui a maintenu ses travaux de manière excessivement prudente et l'on a eu des dizaines et des dizaines d'heures en Commission spéciale covid où, systématiquement, nous avons pu, à chaque fois venir avec nos propositions, nos revendications. L'état d'esprit que je partage, qu'il y a plus dans plusieurs têtes que dans un seule, est donc quelque chose qui a pu avoir cours. Après, le Gouvernement a pris ces dispositions-là. Pourquoi ? Parce que cela lui permettait d'aller plus vite par rapport à des décisions rapides à prendre. Vous n'êtes pas les derniers à nous dire qu'il fallait agir plus vite, plus fort.

Je peux vous dire que si l'on était dans le cadre des consultations traditionnelles, il y a plein de mesures – que vous partagez, par ailleurs – qui n'auraient pas pu être prises de manière aussi rapide que celles que le Gouvernement a prises.

Je voulais aussi saluer le fait que le Gouvernement wallon a travaillé dans des délais extrêmement courts puisqu'il disposait d'une année pour pouvoir faire valider les décrets de pouvoirs spéciaux au sein de ce parlement, que ces pouvoirs spéciaux ont pris fin le 18 juin 2020 et que le Gouvernement a adopté la première lecture dès le 16 juillet et il est venu quatre mois plus tard ici, au sein de ce Parlement. Comme je l'ai dit, il pouvait disposer d'une année au total ; ce qui montre que le Gouvernement a vraiment eu comme volonté, de passer tout de suite par le Parlement et c'est assez remarquable.

Il y a bien sûr eu des remarques, notamment du CESE, mais je pense que le Gouvernement a répondu, notamment sur la question de l'empiétement sur des compétences fédérales avec les pouvoirs implicites et M. le Ministre-Président connaît un petit peu toute cette théorie sur l'action des différents gouvernements qui sont souvent des projets de thèse à part entière que l'on pourrait faire sur ces différents sujets, mais je pense que vous y avez répondu, à tout le moins dans la dernière lecture.

Il y avait juste une remarque sur laquelle je voulais vous interroger, c'est par rapport au fait que le CESE avait proposé non pas l'intitulé « Matières transversales », mais « Dispositions transversales », pour une question de sémantique et aussi pour clarifier les choses afin d'éviter que l'on pense que les mesures sont applicables à tous les APS – les arrêtés de pouvoirs spéciaux. Ils proposaient donc deux matières transversales. Je voulais juste savoir si, à ce niveau-là, vous pouviez nous en dire un peu plus.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour l'exposé du dossier.

On est effectivement ici, dans un processus inhabituel pour le Parlement de Wallonie. C'est celui de se prononcer sur des arrêtés de pouvoirs spéciaux qui ont été pris par le Gouvernement.

Pour être clair, mon groupe a voté ces pouvoirs spéciaux en mars dernier, car nous pensions que face à une crise d'une ampleur extrêmement importante et imprévue, il était logique de doter le Gouvernement, je me cite : « pour agir vite, fort et bien ».

C'est donc maintenant, à l'occasion de l'examen des différents textes qui ont été adoptés par le

Gouvernement, que nous allons remettre notre avis, notre position, notre vote sur la façon dont le Gouvernement a utilisé, lors de la première vague de la covid, ses pouvoirs spéciaux.

En l'occurrence, on fera le bilan vendredi prochain par rapport à l'ensemble du décret. Relativement aux textes qui ont été présentés et qui relèvent des compétences fonctionnelles de M. le Ministre-Président, notre groupe n'a pas de remarques à formuler par rapport aux articles concernés.

On réservera une intervention plus vaste et plus complète lors du débat de vendredi prochain.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Chers collègues, c'est un contexte exceptionnel qui augure des comportements exceptionnels dans le chef du Gouvernement, que sont les pouvoirs spéciaux.

Je voulais juste rectifier ce qui a été dit au préalable par mon collègue du PTB en disant que l'analyse des mesures, c'est le rôle de la commission spéciale et j'espère bien que vous y ferez des recommandations constructives et novatrices.

Nous prendrons attitude par rapport à ces recommandations, mais ce n'est pas dans les commissions traditionnelles qu'elles sont faites. C'est bien dans la commission spéciale que cela se passe.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Pour compléter la présentation par mon collègue, M. Disabato, j'aurais voulu avoir, Monsieur le Ministre-Président, votre analyse et la réponse que vous avez faites au Conseil économique et social, qui s'interrogeait sur le caractère rétroactif au 1er janvier.

C'est une question qui a été soulevée. Comment le Gouvernement y a-t-il répondu ?

M. le Président. – La parole est à M. Sahli.

M. Sahli (PS). – Ce n'était pas prévu que je prenne la parole, mais j'ai aussi juste envie de remercier M. le Ministre-Président et son gouvernement d'avoir mobilisé un maximum de moyens pour permettre de limiter les effets de la crise covid et apporter des réponses à la fois concrètes et adaptées aux différents secteurs – de l'économique au social, en passant par d'autres secteurs – et ce, afin d'apporter des réponses concrètes aux citoyennes et aux citoyens, en particulier les plus fragiles. C'est important.

Je pense qu'au-delà de ce que l'on peut dire, il y a aussi cette réalité qu'il faut mettre en avant. Ces dispositions qui sont prises aujourd'hui par le Gouvernement wallon, c'est aussi pour apporter des réponses concrètes aux citoyens de la Wallonie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, chers collègues, pour la question de vocabulaire « Dispositions générales », pour autant que cela ne crée pas une difficulté entre les textes approuvés par le Gouvernement et les ratifications par le Parlement, je ne vois pas d'inconvénient, mais je dois juste bien vérifier qu'une modification de mots et que n'implique pas de tout recommencer.

Pour le Conseil économique et social, le Gouvernement a fixé au 1er janvier, la date d'entrée en vigueur de ces deux arrêtés que j'ai évoqués afin de tenir compte des dépenses effectuées par les associations pour des activités qui ont été totalement ou partiellement impossibles en raison de la décision du Conseil national de sécurité.

A contrario, les arrêtés ayant été adoptés en juin, ils auraient perdu une grande partie de leur intérêt s'ils n'avaient pas été rétroactifs.

En effet, les associations auraient perdu presque une demi-année. Voici un peu la justification et l'esprit de ce qui a été fait.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je remercie M. le Ministre-Président pour son explication.

Effectivement, il fallait pouvoir soutenir les associations et les secteurs des subventions sur l'ensemble de l'année.

L'impact est peut-être un peu limité, mais il est particulièrement important. Le soutien par le biais des subventions est essentiel à préserver.

Je remercie le Gouvernement d'avoir pris ces décisions.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 (DOC. 292 (2020-2021) N° 1 À 1*SEXIES*)

Vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote des articles du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux

pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 (Doc. 292 (2020-2021) N° 1 à 1*sexies*).

Art. 8

L'article 8 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 39

L'article 39 est adopté à l'unanimité des membres.

PROJET DE DÉCRET PORTANT CONFIRMATION DES ARRÊTÉS DU GOUVERNEMENT WALLON DE POUVOIRS SPÉCIAUX PRIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID-19 POUR LES MATIÈRES VISÉES À L'ARTICLE 138 DE LA CONSTITUTION (DOC. 293 (2020-2021) N° 1)

Vote des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer au vote des articles du projet de décret portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution (Doc. 293 (2020-2021) N° 1).

Article premier

L'article premier est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 5

L'article 5 est adopté à l'unanimité des membres.

Art. 22

L'article 22 est adopté à l'unanimité des membres.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

INTERPELLATION DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE DE L'UNION EUROPÉENNE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la consultation publique sur la politique commerciale de l'Union européenne ».

MM. Dupont, Tzanetatos et Mme Ryckmans se joignent à l'interpellation.

La parole est à M. Desquesnes pour développer son interpellation.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, le 16 juin 2020, la Commission européenne a lancé un processus d'évaluation et d'examen de la politique commerciale de l'Union européenne.

Dans ce processus, une consultation publique a été ouverte afin de recueillir l'avis du Parlement européen, des États membres, des parties prenantes et de la Société civile.

Selon la Commission européenne, l'objectif est de : « parvenir à un consensus sur la nouvelle direction à donner à la politique commerciale européenne à moyen terme pour répondre à divers nouveaux défis qui se posent au niveau mondial et en tenant compte des enseignements tirés de la crise du coronavirus ».

Vous le savez bien, Monsieur le Ministre-Président, la Wallonie a toujours été très active sur ce dossier. Je ne vais pas rappeler les dossiers du CETA, du TTIP, du MERCOSUR, des pays andins ou encore de nombreux autres. Nous avons défini, lors de la précédente législature, une série de balises ambitieuses, en Wallonie, à la fois sur le plan social, environnemental, sanitaire, mais également sur le plan des droits humains. Votre Déclaration de politique régionale reprend l'essentiel du travail qui avait été porté sous la précédente législature, notamment par notre Parlement.

La révision de cette politique commerciale européenne est fondamentale, d'autant que la présidente de la Commission européenne s'est engagée dans le Green Deal au niveau européen et que cela implique nécessairement une modification de la politique commerciale européenne.

Ce processus, lancé par la Commission, est une opportunité en or pour la Wallonie de se faire entendre – cette fois-ci plus en étant l'irréductible petit village gaulois dépeint par certains dans le cadre du débat CETA. On sent qu'aujourd'hui, d'autres régions, d'autres pays d'Europe partagent ou expriment plus fortement leur position et rejoignent celle que nous avions exprimée.

Il y a donc une sorte de *momentum* dans lequel la Wallonie – et j'espère la maison Belgique – pourra s'exprimer et faire valoir un changement de cap dans les règles de politique commerciale qui sont menées par l'Union européenne.

J'ai eu l'occasion d'interpeller, de manière informelle, mes collègues chefs de groupe au sein du Parlement pour savoir quand nous pourrions avoir un temps de concertation afin que le Parlement puisse participer à celle-ci. Je dois avouer que toutes les perches que j'ai tendues se sont retrouvées comme des bouteilles à la mer, sans trouver de destinataires. Je le regrette.

La Wallonie n'est pas seulement son Parlement, c'est aussi son Gouvernement, Monsieur le Ministre-Président.

J'espère que votre Gouvernement a pu prendre attitude et prendre position dans ce dossier vu les ambitions importantes et les espoirs que porte la Déclaration de politique régionale : définir des stratégies commerciales claires et faire entendre sa voix, notamment dans le cadre des traités de libre-échange au niveau européen.

Du côté de nos amis et voisins bruxellois, le ministre Pascal Smet annonçait, voici un mois, que le Gouvernement bruxellois avait participé et remis sa position à la Commission européenne et espérait que la Flandre et la Wallonie embraient rapidement.

Monsieur le Ministre-Président, votre Gouvernement s'est-il exprimé au nom de la Wallonie dans le cadre de cette consultation publique ? Si oui, pourriez-vous nous énoncer les grandes lignes de l'avis et nous communiquer par écrit le document remis par votre Gouvernement ?

Sinon, pourriez-vous nous en expliquer pourquoi nous serions restés silencieux dans le cadre de cette consultation publique, alors que nous avons des choses à dire et que votre majorité porte dans sa Déclaration de politique ? Je n'ai aucune difficulté avec ces choix forts, puisque mon groupe se sent parfaitement en adéquation avec les engagements de votre Déclaration de politique régionale.

Une concertation intrabelge a-t-elle eu lieu ? Où en est ce processus aujourd'hui ? A-t-il pu aboutir ? Existe-t-il une position pour la maison Belgique ? S'il n'en existe pas, c'est une raison supplémentaire pour que la Wallonie puisse s'exprimer.

Je rappelle que tant votre Gouvernement que notre Parlement participent au processus décisionnel de ces traités internationaux puisque en règle générale, on n'y traite pas seulement de politiques commerciales stricto sensu – qui relèvent de l'Union européenne –, mais plus largement d'autres aspects d'accords sur les investissements dans lesquels la Wallonie est pleinement compétente : le Gouvernement pour donner un mandat de négociation, le Gouvernement pour signer et le Parlement pour voter et ratifier de tels accords.

Voilà les éléments sur lesquels j'aurais aimé vous entendre.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Dupont (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, nous pensons, comme le cdH, qu'il est important que la Commission européenne revoie sa politique commerciale à l'aune du Green Deal européen et des enseignements de la crise du covid-19.

En effet, sous le couvert de traités commerciaux, la Commission met des multinationales à la tête de nos démocraties, avec systématiquement un dumping vers le bas de nos normes environnementales et sociales. Il est donc grand temps, Monsieur le Ministre-Président, que la Commission européenne change cette logique et s'assure que les accords commerciaux soient bénéfiques aux travailleurs en posant la question de savoir comment augmenter leur revenu.

Les accords passés prouvent que les retombées financières atterrissent dans les poches des actionnaires sans jamais bénéficier aux petits agriculteurs comme ce fut le cas, par exemple du CETA qui n'a apporté aucune plus-value aux éleveurs laitiers européens, mais qui a impacté négativement le prix du lait pour les éleveurs canadiens. Le lait en poudre européen est actuellement deux à trois fois moins cher au Ghana que le lait frais local, ce qui entraîne la faillite des productions locales. La question environnementale doit être aussi mise sur la table.

Monsieur le Ministre-Président, au nom de la Région wallonne, quel type de vision allez-vous défendre ?

Celle d'une concurrence vers le bas des acquis sociaux ou au contraire une politique commerciale où le citoyen et l'environnement seront au centre du jeu.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je me réjouis d'entendre votre réponse à cette interpellation. Il y a eu une proposition pour que le Parlement s'exprime, le Gouvernement a souhaité faire une réponse officielle. Dont acte.

Je pense en plus que les questions auraient pu être portées à différents endroits et nous ne manquons pas à chaque fois qu'il est utile et important d'interpeller la Commission européenne sur ses choix et orientations de le faire ici même.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos qui a demandé à se joindre à l'interpellation.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre-Président, je pense que le meilleur endroit pour parler des questions relatives à la politique européenne, c'est la commission qui est affectée et qui vise à débattre de toutes ces questions européennes.

Je pense qu'il aurait été plus utile, Monsieur Desquesnes, que votre parti soit représenté lors de la dernière commission. Je pense que cela aurait été bien plus utile que de devoir faire ici, une sorte de faux débat.

Ceci étant, on partage tous la volonté d'avoir une étude d'impact pour pouvoir évaluer les mesures prises.

Si la politique et le rayonnement international, les atouts d'une économie verte, restent des éléments essentiels dans la politique que nous voulons développer en matière commerciale, nous avons tous marqué – en ce compris le cdH et je pense, Monsieur Dupont, en ce compris le PTB qui était présent au Parlement lors de la dernière législature – le changement de cap que la Wallonie voulait impulser au niveau belge notamment.

Ce changement de cap, c'est axer un peu plus sur l'aspect social en attribuant une protection supplémentaire au pouvoir d'achat des plus fragilisés, en veillant à ce que notre compétitivité et la compétition au sein de l'UE ne puissent pas enfreindre la protection des travailleurs et leur bien-être.

C'était également un objectif que de pouvoir viser que la compétition, la compétitivité soient en phase avec le changement environnemental souhaitable et souhaité par d'aucuns d'entre nous, à savoir un changement de paradigme à l'égard de notre manière de fonctionner – que l'on fasse du commerce ou pas.

Tout cela, on le partage, mais venir discuter dans le vide sans avoir des points et d'outils de comparaison, on perdrait un peu notre temps.

Nous avons donc toujours voulu ce monitoring et nous espérons que celui-ci nous arrive incessamment sous peu.

C'est vrai qu'il faut reconnaître qu'il a eu un peu de retard. M. le Ministre Borsus – puisqu'il est compétent aussi pour cette matière – avait fait état qu'une demande avait été formulée en 2016. Ce n'est finalement qu'en 2019 que l'on a eu l'annonce d'une actualisation de cette étude. On n'a toujours pas eu le fruit de cette actualisation, mais elle serait utile pour pouvoir aller plus loin. Je pense que M. le Ministre-Président le dira mieux que moi.

Sauf erreur, la date limite qui était celle du 15 novembre a bien été respectée par notre Gouvernement et je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président, pour les détails que vous pourrez nous donner quant à cela.

M. le Président. – La parole à M. Desquesnes puisqu'il a été cité par M. Tzanetatos.

M. Desquesnes (cdH). – Quelques éléments de précision, Monsieur Tzanetatos. Nous avions reçu un courrier du président de notre Parlement pour assurer une contribution de chaque groupe politique pour la fin août. Ce que mon groupe a fait, ce qu'aucun des groupes de la majorité n'a fait.

Au courant du mois septembre, le dossier est évoqué en commission des Affaires européennes et la majorité a demandé un délai puisqu'il y avait un délai supplémentaire au niveau européen. J'ai réinterpellé à l'occasion d'une commission pour savoir où on en était et je n'ai pas obtenu de réponse.

J'ai réinterpellé, de façon informelle, chaque chef de groupe le 30 octobre. Je n'ai reçu aucune réponse.

Je trouve donc que l'intervention et la remarque que vous avez faite sont particulièrement désobligeantes par rapport aux efforts et à la bonne volonté que mon groupe exprime pour faire avancer le dossier et la volonté de certains membres de la majorité aujourd'hui que le Gouvernement a demandé aux parlementaires de la majorité de ne pas s'exprimer sur le sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame et Messieurs les Députés, le Gouvernement estime qu'il est urgent de trouver une réponse adéquate pour renforcer la résilience de l'Union et son positionnement au sein des chaînes de valeur d'approvisionnement mondial et pour lui permettre de répondre aux autres défis auxquels elle fait face ainsi qu'à ceux auxquels elle devra faire face dans le futur.

Le Parlement pense aussi qu'il est vital de repenser la politique commerciale en profondeur si l'on souhaite améliorer la résilience de l'Union et garantir sa capacité à absorber les chocs systémiques actuels et futurs.

Pour le Gouvernement, il est également indispensable de mieux prendre en compte les externalités négatives de la participation au commerce international.

On le sait, les accords de libre-échange ne bénéficient pas à tous. Ils peuvent avoir une influence négative sur certains secteurs, dont l'agriculture et chacun sait de quoi je parle. Il conviendrait de prendre en considération les impacts potentiellement négatifs de la politique commerciale sur les enjeux liés à l'environnement et à la lutte contre le réchauffement climatique. Comme on vient de le dire, oui, le Parlement a en effet adressé sa contribution. J'en ai ici deux exemplaires, un pour vous, Monsieur Desquesnes. Le Gouvernement a pris sa décision je vous remets le texte.

J'en profite pour en remettre une copie avec mes annotations à M. le Président, et comme il y a un accord entre les différentes entités de notre pays pour que l'on adresse chacun ou chacune des entités sa propre vision du commerce international, il n'y a pas eu de concertation, mais chacun adresse sa position en autonomie qui est d'ailleurs celle des communautés et des régions au niveau européen.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Je remercie M. le Ministre-Président de nous informer, de nous apprendre que la Wallonie a participé à la consultation et qu'elle a rentré

un document. Comme je n'ai pas encore pu lire le document, je vais déposer à titre conservatoire, Monsieur le Ministre-Président, une motion que j'adapterai en fonction du contenu de la note lorsque j'aurai pu en prendre connaissance.

Je me réjouis déjà qu'au moins nous n'ayons pas pratiqué la politique de la chaise vide dans un dossier ô combien important. Je regrette que le Parlement n'ait pas pu débattre de cette position parce que c'est ici dans cette assemblée aussi que nous devons nous positionner.

C'est un combat qui avait été mené de longue date par cette assemblée et je dirais que sous la précédente législature, c'est le Parlement qui a aiguillonné le réveil du Gouvernement sur le sujet, notamment au travers du débat du CETA et Mme Ryckmans y a participé, je m'en souviens, mais d'autres aussi.

J'espère que le contenu de la position de la Wallonie est conforme aux engagements qui ont été les nôtres sous la précédente législature et aux engagements qui sont d'ailleurs très largement repris dans votre Déclaration de politique régionale. Nous allons lire votre avis avant de corriger éventuellement la motion que nous allons déposer.

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Dupont (PTB). – J'imagine que l'ensemble des parlementaires aura accès à ce document et nous le consulterons.

M. le Président. – Mme la Secrétaire de commission me confirme que ce sera envoyé sur la plateforme pour tout le monde.

M. Dupont (PTB). – Je répondrai à M. Tzanetatos qu'avoir des intentions, c'est bien ; avoir des faits, c'est mieux. Cela n'a jamais empêché la Wallonie de signer le CETA lors de la dernière majorité.

M. le Président. – La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). – Je voudrais d'abord remercier M. le Ministre-Président pour les quelques axes de la réponse qu'il nous a présentée. J'ai épinglé – particulièrement en ce temps de covid – le rappel sur les impacts potentiellement négatifs de ces accords commerciaux au niveau de l'environnement.

Le fait que l'échéance ait été reportée a sans doute aussi permis de renforcer la nécessité d'ancrer à nouveau, comme M. le Ministre-Président l'a dit, dans la proximité et d'améliorer la résilience de l'Union européenne, qui a été fortement impactée par le covid.

Cette crise nous a fait prendre conscience d'un certain nombre de choses, notamment la nécessité d'ancrer nos économies dans des territoires et d'anticiper autant que possible des crises telles que celle que nous sommes en train de vivre encore maintenant.

Je ne peux pas faire droit à ce que le cdH a indiqué. Je veux rappeler que ce qui cadre l'action de la Wallonie, c'est la DPR et que le cdH n'a pas manqué, sous la précédente législature, de changer son point de vue par rapport aux traités internationaux. Il est le seul parti qui a pris des positions dans un sens et puis, avec un autre partenaire, en fin de législature, dans un autre sens.

Je voudrais aussi rappeler que tous les groupes la possibilité de s'exprimer dans cette consultation. J'espère que chacun a pu le faire puisque c'est une consultation publique à laquelle nous invitait la Commission. Ecolo n'a pas manqué de le faire.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos quelques mots d'explication. Nous lirons attentivement le contenu du document qui sera diffusé.

Dans la même ligne que ce que vient de vous exposer Mme Ryckmans, c'est véritablement au regard de la crise que nous devons ajuster la politique européenne qui sera celle de la Wallonie, avec une officialisation ou une application plus contraignante du volet « développement durable » dans les accords commerciaux et d'investissement au niveau de l'Union européenne.

Il s'agit en outre de s'engager à ce que l'on ait un marché intérieur fort, enrichi et diffuseur des valeurs européennes et belges. Au niveau des valeurs du respect du travail, du bien-être au travail, de l'impact environnemental et d'une économie juste, nous sommes de bons élèves.

Par rapport à la remarque de M. Dupont, je réponds que la grande participation du PTB dans les différents exécutifs que nous connaissons démontre à quel point il est très difficile de passer de la parole aux actes.

M. le Président. – Des motions ont été déposées en conclusion de l'interpellation de M. Desquesnes. La première, motivée, a été déposée par MM. Desquesnes et Bastin (Doc. 343 (2020-2021) N° 1) et la seconde, pure et simple, par MM. Hardy, Tzanetatos et Mme Ryckmans (Doc. 344 (2020-2021) N° 1).

Elles seront imprimées, distribuées et votées lors de la prochaine séance plénière.

L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. BASTIN À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES CONSÉQUENCES DES ÉLECTIONS AMÉRICAINES POUR LA WALLONIE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bastin à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les conséquences des élections américaines pour la Wallonie ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Bastin (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, nous avons tous suivi avec espérance et soulagement la saga des élections américaines. La démocratie et la dignité ont eu gain de cause sur le repli sur soi et l'indécence. De nombreux dirigeants du monde entier ont très rapidement félicité le duo Biden-Harris pour cette victoire pleine d'espoir.

Pour les Européens, ce nouvel élan signifie, on l'espère, le retour d'un allier, bilatéral et multilatéral, notamment dans la lutte contre le réchauffement climatique, contre la pandémie de la covid-19, contre le terrorisme et pour la promotion de la démocratie et des droits humains.

Cet espoir est partagé en Wallonie, car nous avons développé depuis longtemps des liens importants avec les États-Unis, qui sont ainsi devenus notre premier partenaire non européen.

Monsieur le Ministre-Président, quelle est votre réaction par rapport aux résultats des élections américaines ? Avez-vous envoyé, au nom de la Wallonie, des félicitations au Président élu Joe Biden et à sa vice-présidente Kamala Harris ?

Quelles perspectives offrent ces élections pour la Wallonie et nos relations avec les États-Unis ? Avez-vous des illustrations concrètes à nous partager ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, la victoire qui se confirme de Joe Biden à l'élection présidentielle américaine est une bonne nouvelle sur le plan international. Sur le plan officiel, nous devons toutefois attendre l'aboutissement des procédures judiciaires introduites par le camp de Donald Trump, pour se réjouir complètement.

La victoire de Joe Biden et de Kamala Harris est porteuse d'espoir pour la résolution de plusieurs enjeux mondiaux. Dans la lutte contre la covid-19, nous pouvons espérer un retour des États-Unis dans l'Organisation mondiale de la santé. Pour le climat, Joe Biden s'est engagé à rejoindre l'accord de Paris. Il a aussi annoncé qu'il abandonnerait progressivement le soutien financier à l'industrie pétrolière au profit des énergies renouvelables. Il a également évoqué un plan d'investissement de l'ordre de 2 000 milliards de dollars sur quatre ans en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Enfin, Joe Biden est plus attaché au multilatéralisme que ne l'était son prédécesseur. Quand je dis « plus attaché », tout le monde comprend ce que je veux dire. Là aussi, cela laisse des perspectives, notamment au sein de l'OTAN.

Toutefois, tout n'est quand même pas aussi simple et unilatéral que les Européens pourraient parfois le croire.

Joe Biden a défendu le *buy american*, ce qui pourrait avoir des conséquences pour l'Europe et donc pour la Wallonie. N'oublions pas les conflits commerciaux actuels entre les États-Unis et l'Union européenne, tels que le cas Airbus-Boeing ou la question de la taxation des GAFAN.

Nous devons donc nuancer notre enthousiasme, mais je reste néanmoins positif.

Nos entreprises et chercheurs wallons trouvent, aux États-Unis, des partenaires d'excellence dans des secteurs comme les technologies propres ou le pharma.

L'AWEx et WBI viennent d'ailleurs de signer un protocole d'accord avec l'État du Minnesota, qui couvre des partenariats de recherche et d'innovation dans le domaine de la santé.

Indiscutablement, une fois installé à la Maison-Blanche, je crois que par rapport à ce que nous connaissons depuis quatre ans, l'arrivée de Joe Biden est une bonne nouvelle.

Bien entendu, tout ne sera pas simple, mais sans doute nettement meilleur.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Bastin (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Comme vous le dites, ce ne sera probablement pas simple, mais ce sera mieux qu'avant. Je suis quand même quelque peu rassuré de ce que vous me dites aujourd'hui.

J'espère très sincèrement que cela pourra se traduire avec des réalisations concrètes car j'étais étonné que votre note de politique internationale ne fasse aucune mention des États-Unis et comme vous le dites très justement, il faut espérer que cet espoir américain ne soit pas gâché par la folie de Donald Trump et de ses partisans qui refusent d'accepter cette défaite qui pourtant est sans appel : 306 grands électeurs pour Biden contre 232 pour Trump avec au total 5,5 millions de voix d'avance pour le démocrate.

Il ne faut quand même pas rester naïf, Monsieur le Ministre-Président, et regardons en face cette réalité, car la société américaine est fracturée et le populisme et l'extrémisme séduisent.

Cela doit aussi nous faire réfléchir chez nous, en Europe, mais aussi en Belgique, où le populisme grandit et où les discours sont de plus en plus extrêmes.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA SÉLECTION DES MEMBRES DU HAUT CONSEIL STRATÉGIQUE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la sélection des membres du Haut Conseil stratégique ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, le 14 septembre dernier, je vous interrogeais sur la mise en place du Haut Conseil stratégique. Le Haut Conseil stratégique, pour les collègues, ce n'est pas le Conseil stratégique de Get up Wallonia. C'est quelque chose qui avait été annoncé depuis le début de la DPR en septembre 2019 et que le Gouvernement est en train de mettre en place. C'est ce sur quoi je vous interroge puisque à l'époque, le 14 septembre, vous m'aviez répondu que les candidatures devaient être remises pour le 10 octobre de cette année-ci, que nous verrions combien de candidats nous aurions et quelle serait la valeur de chacun de ces candidats.

Je vous ai laissé un mois supplémentaire et je voudrais donc savoir combien de candidatures ont été reçues pour cet appel que votre gouvernement avait lancé. Votre gouvernement juge-t-il la valeur de ces candidatures comme suffisantes ou une relance de procédure est-elle envisagée ?

Quand sera concrètement mis en place ce Haut Conseil stratégique censé servir de guidance dans les décisions quotidiennes et hebdomadaires du Gouvernement wallon ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, l'appel à candidatures pour les quatre postes de conseiller au sein du Haut Conseil stratégique s'est bien clôturé le 10 octobre dernier. Il y a 38 candidatures recevables et cinq candidatures non recevables.

La volonté du Gouvernement est que le Haut Conseil stratégique soit indépendant du Gouvernement. Afin de garantir cette indépendance et vérifier la compétence des candidats, une commission de sélection indépendante a été mise sur pied. Je rappelle que nous voulions que ce soit les services classiques du Fédéral, du Selor, qui le fassent, mais que ces derniers n'ont pas accepté.

Les résultats de la sélection me seront communiqués, ainsi qu'à Mme la Ministre de la Fonction publique, à la fin de la procédure. Je n'ai donc pas d'information quant aux candidats ou à leurs compétences.

Les deux épreuves écrites et l'épreuve orale qui composent la procédure de sélection auront lieu d'ici fin novembre si la pandémie ne vient pas bousculer les calendriers.

Les résultats de la sélection devraient être connus après ces épreuves. On pourra ensuite officiellement installer les quatre membres du Haut Conseil stratégique, ce qui, par les temps qui courent, est un recrutement à une allure soutenue.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, j'entends votre réponse et je vous remercie des éléments que vous avez transmis. Je réitère mes interrogations sur le côté kafkaïen de la double procédure avec, à la fois, la logique de Get up Wallonia, de son conseil stratégique et de son accompagnement avec celle de mettre en place à côté un Haut Conseil stratégique.

Déjà, le choix de terminologie relativement proche est source de confusion, mais j'avoue avoir un problème de réconciliation des logiques gouvernementales entre Get up Wallonia qui semble embrasser toute une série d'actions et puis une autre logique, où l'on a l'impression que le gouvernement travaille de son côté.

Cela me semble une déperdition d'énergie, un manque de clarté dans la méthode et je regrette enfin que vous n'ayez pas répondu sur un calendrier précis.

Quand ce Haut Conseil stratégique annoncé depuis le début de la Déclaration politique régionale c'est-à-dire il y a déjà 14 mois serait-il mis en œuvre ? Je n'ai pas eu de réponse précise de ce côté-là. Vous m'avez dit : « Attention, il y a le covid ».

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE SUIVI DE GET UP WALLONIA »

QUESTION ORALE DE M. DISABATO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CONCERTATION AVEC LE CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL DE WALLONIE (CESE) CONCERNANT LE PLAN GET UP WALLONIA »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Desquesnes, sur « le suivi de Get up Wallonia » ;
- M. Disabato, sur « la concertation avec le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE) concernant le plan Get up Wallonia ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je reviens sur l'ambition du plan Get up Wallonia annoncé le 22 avril dernier par votre Gouvernement.

Six mois plus tard, à la mi-octobre, je vous interrogeais sur l'état d'avancement de ce processus et vous m'aviez répondu, à propos de l'étude commandée dans le cadre de Get up Wallonia : « les résultats sont attendus pour la mi-novembre ». La mi-novembre, nous y voici, Monsieur le Ministre-Président.

Vous disiez également à l'époque : « Il va sans dire que son contenu alimentera précieusement les travaux des *task forces* et du Conseil stratégique », qui n'est pas le Conseil stratégique sur lequel je viens de vous interroger.

Vous répondiez également, à propos des consultations que vous organiseriez avec les citoyens : « Des consultations auxquelles tout le monde pourrait participer qui normalement devraient se dérouler durant tout le mois de novembre ».

On a appris ce matin – hasard ou pas – que le processus était lancé avec le site mawallonie.be, que j'ai déjà pu aller consulter. J'ai fait mon devoir de citoyen en y participant.

Lors de la commission spéciale covid du 30 octobre, nous interrogions les partenaires sociaux dans le cadre du volet de la première crise. J'ai eu l'occasion de les interroger sur un avis qui avait été remis par le CESE le 13 juillet dernier, qui était une proposition de colonne vertébrale d'un plan de relance. Il y avait 11 points, en l'occurrence, et plusieurs partenaires sociaux se sont exprimés en regrettant que votre Gouvernement n'y eût pas répondu. Je vous vois sourire.

Ayant lu cela dans la presse, je leur ai demandé : « Depuis lors, avez-vous avez eu l'occasion d'être reçus en séance ? » Le secrétaire général de l'Union des classes moyennes – par hasard, encore une fois – m'a répondu : « Aujourd'hui, on vient de recevoir une invitation du Gouvernement wallon pour dans quelques jours » ; en l'occurrence mardi 3 novembre dernier.

Cette réunion a-t-elle eu lieu ? Vos collègues du Gouvernement et vous-même avez-vous enfin eu l'occasion de rencontrer les partenaires sociaux suite à leur avis ? Cette réunion s'est-elle bien déroulée ? Qu'en est-il ressorti ? Les échanges ont-ils été constructifs et positifs autour de la proposition qu'avait faite le CESE et aussi de la demande de concertation que les partenaires économiques, sociaux et environnementaux de la Wallonie formulent ?

Si l'on veut prendre des décisions solides pour l'avenir, des décisions efficaces et qui portent – j'imagine que c'est votre souhait –, au-delà de la seule législature, avec une vraie ambition par la Wallonie, la concertation sociale doit être le ciment de cette construction d'un futur et d'un projet fort et mobilisateur pour la Wallonie.

J'aimerais vous entendre sur les résultats de cette concertation. J'imagine la suite qui sera donnée. Leur demande était de participer au processus prédécisionnel, puisque c'est au Gouvernement d'arrêter les choses, mais de ne pas juste être consultés dans le cadre des *task forces* et d'être véritablement associés au moment des choix les plus importants.

Je ne vous réinterrogerai pas sur la phase citoyenne puisqu'elle a été lancée aujourd'hui. Il est donc inutile de revenir là-dessus. C'est sur cet élément fondamental d'un dialogue avec nos représentants au sein du CESE. C'est le choix de la Wallonie. Ce n'est pas un choix qui a été contesté. Il est réaffirmé dans votre Déclaration de politique régionale.

Comment va-t-il se traduire réellement dans le cadre de la mise en place du Plan de relance appelé Get up Wallonia ?

M. le Président. – La parole est à M. Disabato pour poser sa question.

M. Disabato (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, je vais essayer de ne pas répéter les questions qui ont été posées, même si, sur le ton, ce sera un peu différent. J'ai parfois l'impression que la concertation sociale a été magnifiquement organisée jusqu'au 15 septembre 2019 et que, après, tout d'un coup, elle s'est totalement délitée, quand j'entends les interventions.

Le CESE est intervenu publiquement – c'est un fait – pour demander à pouvoir être mieux concerté dans le cadre des travaux menés actuellement via les *task forces*.

Je reprends le propos de M. Desquesnes, car nous avons vécu la même situation et nous sommes tous deux membres de la commission spéciale. Les partenaires sociaux et les patrons nous ont indiqué avoir reçu une invitation.

Je voulais donc aussi vous interroger pour savoir si cette réunion avait bien eu lieu et si vous comptiez les associer plus encore aux travaux visant à mettre sur pieds un plan de relance.

Je voulais aussi que vous puissiez me dire comment vous comptez faire levier avec les différents niveaux de pouvoir afin que ce plan puisse aussi produire des effets démultipliés. Je pense notamment au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et au niveau fédéral.

Avez-vous déjà pris des contacts ou mis ce débat à l'ordre du jour d'un comité de concertation, une réunion conjointe du Gouvernement, une mesure plus informelle ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'ai pas compris.

M. Disabato (Ecolo). – Pour concerter, c'est-à-dire avoir des mesures qui sont des leviers, mais pas uniquement au niveau européen puisque le niveau fédéral va aussi développer lui-même ses propres mesures de relance. L'intérêt pour la Wallonie, c'est d'avoir un ensemble de mesures les plus concertées possibles, même s'il y aura forcément des différences puisqu'il y a un gouvernement avec des francophones et des Flamands, et vous savez mieux que moi qu'il y a parfois des différences d'approche.

Je voulais aussi vous interroger sur l'articulation avec les plans de relance européens dans le cadre des moyens de Get up Wallonia puisque, comme vous le savez, aujourd'hui, on a encore besoin de plus vite et de plus fort en termes de mesures pour redresser la Wallonie, et surtout, malheureusement, dans le cadre du contexte sanitaire que nous vivons aujourd'hui.

Je vous remercie.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Messieurs les Députés, on s'était engagé à ce que le consortium constituant le consultant nous remette une analyse de départ qui décrit la situation sociale, économique et environnementale de la Wallonie, et aussi des comparaisons avec six autres régions.

Le document vient d'être finalisé la semaine dernière. Il m'a semblé utile, Monsieur le Président, de le communiquer sans délai au Parlement. Je l'ai adressé à M. le Président du Parlement afin que vous puissiez, en toute transparence, en prendre connaissance. J'ai d'ailleurs proposé à M. le Président et à M. le Greffier, si les parlementaires sont intéressés, de convier les rédacteurs de l'analyse afin que vous puissiez être éclairés sur certains passages et poser toutes les questions que vous souhaiteriez.

La consultation publique a en effet démarré ce matin. Nous l'avons retardée de 15 jours compte tenu du retour en force du covid. Nous avons tenté de bien expliquer que l'on demande à nos citoyennes et citoyens de se projeter au-delà du covid et donc de la période après le covid. La plateforme numérique est accessible. D'ailleurs, si elle ne l'avait pas été, on l'aurait entendu ici. Nous avons conservé la possibilité pour les citoyens qui n'ont pas internet de s'exprimer par le biais d'un formulaire papier.

Le Gouvernement a dialogué avec une délégation du CESE ce 3 novembre. Nous avons, à cette occasion, à nouveau pu échanger sur les attentes mutuelles. Comme vous l'imaginez, j'ai lu et relu les 11 propositions, ce que le CESE considère comme des propositions. J'ai rappelé que les membres du CESE, dont la dotation annuelle est de plus de 5 millions d'euros, pouvaient, dès à présent, formuler les propositions concrètes. J'ai surtout insisté pour qu'ils émettent des propositions basculantes puisque l'opportunité est donnée, à la fois au sein des *task forces* et au sein des réunions multilatérales des trois *task forces*, de s'exprimer. Si, en attendant la fin du processus, le CESE devait nous faire parvenir une série de propositions concrètes et basculantes qui contribueraient au redressement durable de notre Wallonie, il est clair que nous y serions très attentifs.

Quant au Plan de relance national, il est actuellement en préparation au niveau du Gouvernement fédéral et fait l'objet de réunions avec les entités fédérées. Get up Wallonia, par les rapports intermédiaires, contribue à nourrir la réflexion du Gouvernement. Nous avons un montant qui devrait être liquidé pour notre pays, à savoir plus de 5 milliards d'euros, dans le cadre de la Facilité européenne pour la reprise et la résilience. Nous devons en discuter entre les entités fédérées et l'entité fédérale.

Je dois rappeler que la Commission européenne conditionne la liquidation de ces montants à des exigences que nous devons satisfaire, des exigences liées en grande partie au Semestre européen et d'autres exigences. Ce n'est donc pas une subvention qui est accordée et dont on ferait ensuite ce que l'on veut. Malheureusement, il y a des exigences très fortes que nous devrons satisfaire. Les liquidations sont programmées sur trois ans environ.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour votre réponse et pour votre décision de transmettre cette étude, que vous auriez pu garder par-devers vous en attendant. Je trouve que c'est correct et positif. Quand la majorité le fait, c'est le rôle de l'opposition de le souligner.

Je comprends que la participation à la consultation citoyenne ait été retardée de 15 jours et je ne vous en fais pas grief.

Par contre, sur la concertation avec le CESE, j'ai senti, dans le ton de votre réponse, un propos à la limite menaçant. Vous dites qu'ils reçoivent 5 millions d'euros de dotation par an.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'oserais jamais, je ne dis que la vérité. Je ne suis pas du tout un homme qui se veut menaçant de quelque manière que ce soit. Je dis simplement une vérité.

Vous connaissez, pour avoir été très « *inside* » dans des gouvernements précédents, le rôle important et déterminant que joue le CESE. Je ne doute pas une seule seconde que vous ayez, à chaque fois, bien intégré et répondu à toutes les remarques.

M. Desquesnes (cdH). – Le CESE est un ensemble qui recueille et remet des avis sur toutes les propositions qu'émet le Gouvernement wallon. C'est aussi, en Wallonie – sauf à entendre autre chose de votre bouche –, la quintessence du lieu où l'on doit faire la concertation entre le banc patronal et le banc syndical, mais également le banc environnemental ; et c'est un ajout de la dernière législature.

Si l'on veut construire quelque chose de durable et de solide en Wallonie, de prospectif pour l'avenir, qui aille au-delà des majorités et des aléas politiques, l'implication des partenaires sociaux est fondamentale. Aujourd'hui, les partenaires sociaux ne comprennent pas la démarche que vous avez entreprise avec Get up Wallonia. C'est une démarche avec laquelle vous by-passez la concertation sociale. Vous faites les choix…

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Parlementaire, je vous interromps rarement, mais je ne peux pas vous laisser dire n'importe quoi.

M. Desquesnes (cdH). – C'est ma réplique.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je ne sais pas être plus en concertation avec les partenaires sociaux que de les mettre au cœur du système. Ils sont au cœur. Quand on dit qu'il faut en tenir compte, bien entendu.

Vous n'allez quand même pas oublier la société civile. De votre formation politique, il y a peu de temps, j'ai entendu que les citoyens devaient venir au Parlement. Vous ne vouliez pas, d'ailleurs, que ce soit mixte entre les parlementaires et les citoyens qui doivent venir avec leurs idées, prendre des orientations, des décisions.

Nous ne faisons rien d'autre, à une échelle différente, que ce que vous proposez ici pour le Parlement. Vous devriez m'applaudir. C'est cela que je n'arrive pas à comprendre.

M. le Président. – On va permettre à M. Desquesnes de poursuivre et peut-être, qui sait, vous applaudir.

(Rires)

La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, les syndicats, Inter-Environnement Wallonie, l'Union des classes moyennes, l'Union wallonne des entreprises, la Fédération wallonne de l'agriculture, la FUGEA, est-ce cela la société civile de Wallonie ? Est-ce cela la société civile qui est organisée de façon structurelle par un décret wallon qui institue le Conseil économique, social et environnemental de la Wallonie ?

Si vous estimez que ce n'est plus le lieu adéquat de concertation, et j'entends votre critique derrière les propos de votre réponse…

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je n'ai pas dit cela.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je pense que c'est l'heure de la réplique des parlementaires et les parlementaires ont toujours le dernier mot, me semble-t-il, au sein de cette assemblée.

M. le Président. – Je confirme et je vous invite à continuer et à conclure.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Président, reconnaissez que le ministre-président a plusieurs fois interrompu ma réplique.

M. le Président. – Il y a eu un échange, et je le reconnais tout à fait. Je vous laisse donc conclure. Vous avez le dernier mot, c'est une évidence.

M. Desquesnes (cdH). – Aujourd'hui, les acteurs, les partenaires sociaux, sont noyés au sein des *task forces*, qui sont elles-mêmes des silos distincts alors que l'on a besoin d'une transversalité.

Il y a eu un effort de la part du CESE de venir avec 11 propositions et un avis d'initiative. Quelle est la réaction du Gouvernement ? Il faut attendre le 3 novembre, plusieurs expressions médiatiques et

interpellations parlementaires pour que, enfin, le Gouvernement daigne recevoir les partenaires sociaux.

Si l'on veut faire avancer la Wallonie, on ne le fera pas seuls. Ce ne sont pas simplement des choix politiques du Gouvernement ou d'une majorité qui donneront un avenir clair et solide à la Wallonie, alors que c'est l'ambition affichée par votre Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Disabato.

M. Disabato (Ecolo). – J'espère que M. le Ministre-Président ne me répondra pas trop souvent pour contester ce que je dirai.

Je remercie M. le Ministre-Président pour sa réponse et notamment pour la démarche qu'il a initiée de pouvoir soumettre au Parlement les travaux du consultant, qui est une grosse étude, et qui nous permettra alors d'aller dans le fond des choses et de pouvoir évoquer les différents constats avec eux, pour voir les convergences d'analyse que l'on peut avoir. Ce n'est pas parce que c'est un consultant qu'il a la vérité vraie révélée pour tout le monde. Il faudra que l'on puisse analyser les choses. Je trouve que c'est une démarche appréciable et que j'apprécie.

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur l'idée des propositions basculantes. Aujourd'hui, on est dans un *momentum* – un mot que vous aimez bien reprendre – très particulier. C'est le moment, l'instant ou jamais, où l'on doit pouvoir mettre en application ces propositions basculantes.

J'espère bien que, dans les prochaines semaines, on pourra continuer ce travail de concertation avec le CESE et avec d'autres acteurs. Vous avez cité les citoyens et la société civile. Il y a toute une série d'acteurs que l'on doit pouvoir entendre, mais il est vrai que le CESE a un rôle assez particulier en Wallonie. Je me réjouis que je vous les ayez reçus et que, enfin, le dialogue puisse se maintenir.

Dernière chose, par rapport aux exigences de l'Union européenne liées au Semestre européen, il peut y avoir des choses intéressantes dans le Semestre européen et il y en a qui le sont beaucoup moins. C'est là où il faudra trouver l'équilibre dans la manière de répondre aux exigences. Les objectifs que le Semestre européen donne sont de bons objectifs. En termes d'emploi, de formation, d'économie, il y a des choses intéressantes. Après, c'est sur les solutions qui sont préconisées avec parfois des mesures idéologiquement fort marquées. À ce niveau, j'en suis certain, le Gouvernement devra analyser les choses avec précision pour faire les choses dans le bon ordre.

M. le Président. – La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 15 heures 45 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

M. le Président. – La séance est reprise.

- La séance est reprise à 15 heures 48 minutes.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES
(Suite)

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE PROJET INTERREG ALARM »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « le projet Interreg Alarm ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, les conséquences d'une catastrophe naturelle ou d'un accident technologique ou industriel ne s'arrêtent pas aux frontières d'un pays.

Un bassin de vie et de risques communs ne doit pas connaître d'obstacle à la réalisation des missions des services de secours en situation d'urgence.

En ce sens, et face à ces risques partagés, le projet Interreg Alarm, tripartite France-Wallonie-Flandre, lancé en 2015 et cofinancé par l'Union européenne, vise à développer une coopération transfrontalière opérationnelle entre les acteurs de la sécurité civile, de part et d'autre de la frontière franco-belge, aux différents niveaux – analyse des risques, planification, gestion de crise – sur un large éventail de risques.

Le projet Interreg Alarm réunit 26 partenaires français, wallons et flamands autour d'une triple ambition :

- partager l'analyse des risques existants ;
- apprendre à collaborer au quotidien pour mieux réagir en situation ;
- promouvoir une culture citoyenne de la sécurité civile.

Comment comptez-vous renforcer les liens entre les zones de secours des différentes régions transfrontalières ?

Quelles sont les avancées apportées par le projet Alarm ? Avez-vous des exemples concrets ?

Un cadre juridique et opérationnel existe-t-il pour ces actions communes entre régions ?

Comment la Wallonie contribue-t-elle au projet Alarm ? Compte-t-elle renforcer son investissement dans ce projet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Madame la Députée, en ce qui concerne le cadre juridique et opérationnel pour les actions communes entre régions, rappelons qu'il existe l'accord de coopération entre la République française et la Région wallonne depuis 2004.

Lorsqu'une collaboration plus particulière est souhaitée, des accords spécifiques sont mis en place.

En ce qui concerne le projet Interreg Alarm, un arrangement administratif de sécurité civile franco-belge a été signé par les ministres de l'Intérieur belge et français le 18 juillet 2019.

Le lien entre les zones de secours des différentes régions transfrontalières s'opère effectivement à travers le projet Alarm.

Dans ce cadre, les partenaires ont :

- établi un inventaire et une hiérarchie des risques, et collecté les données sur les risques Seveso et les risques naturels en vue de créer un outil cartographique commun ;
- déployé une application temporaire, Geo-Alarm ;
- développé une plateforme commune d'échange et de partage d'information pour rassembler et exploiter les données utiles aux partenaires de la sécurité civile franco-belges.

Au niveau de l'implication des pouvoirs locaux, une attention particulière a été consacrée à la sensibilisation des élus au développement d'une approche transfrontalière.

À travers ce projet, la Wallonie travaille notamment avec :

- l'ISSeP ;
- la Régie provinciale autonome de sécurité de la Province de Hainaut ;
- le centre informatique de la Province de Hainaut ;
- les services du gouverneur de la Province de Hainaut.

Au niveau financier, cela représente une contribution wallonne d'environ 400 000 euros sur un montant total du projet de 2,6 millions d'euros, dont 1,3 million d'euros à charge du FEDER.

Concernant la volonté de la Wallonie de renforcer son investissement dans ce projet, je rappelle le caractère circonscrit des projets soutenus. Celui-ci se clôture en 2020. Si, dans le cadre des nouveaux appels à projets, il y avait des projets pertinents dans ce domaine, ce serait l'occasion pour le jury de les retenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, j'étais à la caserne de Quiévrain où j'ai pu rencontrer le maire de Quiévrechain. Ils ont souvent des interventions communes, notamment lors de crues et d'incendies frontaliers. Le souci, c'est qu'aucune convention n'a été signée entre la zone de secours Hainaut-Centre et la France, alors qu'elle a été signée pour la Wallonie picarde. Aujourd'hui, ce sont des interventions sur base de bonne volonté des différents services, mais rien n'est écrit et formalisé. Le commandant de la zone de secours Hainaut-Centre me dit qu'il s'agit d'une signature. J'aimerais bien que cette signature soit officialisée, car je me dis que le jour où il y aura une réelle catastrophe et que l'on devra chercher des responsabilités…

(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo)

Apparemment, des deux parties, de la France et de la zone.

Cette signature doit être officialisée parce que le jour où il y aura réellement une catastrophe et que l'on devra chercher des responsabilités… En Wallonie picarde, c'est officiel et cette convention a été signée.

De plus, vous me signalez que ce projet se clôture en décembre 2020. Il nous reste donc un mois et demi. Je trouve cela un peu ridicule.

J'espère donc qu'il y aura de nouveau un appel à projets afin que l'on puisse officialiser ces collaborations entre les deux pays.

QUESTION ORALE DE M. DESQUESNES À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA COOPÉRATION INTERRÉGIONALE EN MATIÈRE DE MOBILITÉ ET DE FISCALITÉ »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Desquesnes à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « la coopération interrégionale en matière de mobilité et de fiscalité ».

La parole est à M. Desquesnes pour poser sa question.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, c'est un sujet qui a déjà fait l'objet de plusieurs discussions au sein de ce Parlement : la volonté de la Région bruxelloise de prélever une taxe d'entrée, un droit de passage, pour les citoyens – wallons ou flamands – qui entreraient sur le territoire bruxellois.

Il y a quelques jours, Sven Gatz, dans le journal *De Zondag*, a eu l'occasion de préciser la pensée et la

façon de voir du Gouvernement auquel il participe, c'est-à-dire le Gouvernement bruxellois.

Il cite en modèles les villes de Londres ou de Stockholm qui ont établi des péages urbains. Il estime nécessaire qu'il y ait dans les prochaines semaines une concertation avec la Wallonie et avec la Flandre.

Il veut également qu'une partie des recettes liées à ce futur prélèvement routier de Bruxelles puisse être affectée à l'amélioration des infrastructures de communication autour de Bruxelles.

Quant au problème du surcoût pour les navetteurs – quelquefois contraints, y compris à des heures compliquées, de se rendre à Bruxelles, essentiellement pour des raisons de travail –, il répond : « Il y a un problème côtés flamand et wallon puisqu'ils ne font pas comme à Bruxelles ».

Il n'y a pas de réforme – en tout cas, pas encore – décidée en matière de fiscalité automobile puisque les Bruxellois opteraient pour une suppression de la taxe de circulation annuelle.

Monsieur le Ministre-Président, on est au cœur de vos compétences et notamment celle de la concertation entre les différentes entités régionales de notre pays. Je voudrais que vous puissiez d'abord nous expliquer s'il y a eu des contacts et si vous avez eu des contacts avec vos homologues des autres Régions, à la fois le ministre-président bruxellois, mais également le ministre-président de la Flandre.

Y a-t-il eu des discussions à propos d'une éventuelle taxe kilométrique ou d'un prélèvement kilométrique en Région bruxelloise qui s'appliquerait aux navetteurs, y compris aux Wallonnes et Wallons ? Y a-t-il eu une concertation ? Y a-t-il un lieu de travail, de discussion, à propos de ce sujet, qui va impacter très fortement des centaines de milliers de Wallons qui se rendent, en temps normal, à Bruxelles pour aller travailler ?

Je voudrais savoir également s'il y a une position du Gouvernement wallon au sujet de cette initiative bruxelloise. Avez-vous déjà eu l'occasion de déterminer la position de la Wallonie dans ce débat ?

Conséquemment, en lien avec le débat sur la réforme annoncée par votre Déclaration de politique régionale de la fiscalité automobile, cet élément est-il aujourd'hui un élément sur lequel votre Gouvernement peut avance ? Visiblement, les Bruxellois, eux, vont avancer et le fait de la suppression de la taxe de circulation leur donne davantage de latitude.

Je rappellerai également qu'à cet élément est liée – et je trouve qu'il serait utile de l'y placer – la question d'une vignette pour les véhicules traversant les différentes Régions de Belgique. C'est une façon de faire participer les utilisateurs étrangers au financement des infrastructures de mobilité en Belgique et en Wallonie. C'est une part substantielle d'utilisateurs qui ne paient pas leur juste contribution à l'usage de notre réseau routier et autoroutier.

Je vous remercie de vos éclaircissements.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, à ce stade, le Gouvernement de Bruxelles-Capitale n'a pas pris de décision officielle sur le dossier. Je n'ai pas eu de contact à ce sujet avec mes homologues des deux autres Régions.

Je viens, par contre, d'adresser un courrier au ministre-président de Bruxelles-Capitale pour lui demander qu'une concertation soit organisée. Je pense d'ailleurs que mon collègue flamand a fait de même.

Le ministre-président de la Région de Bruxelles-Capitale ne prend pas officiellement position dans l'état actuel des choses. Sur la proposition du ministre Gatz, là non plus, on n'a pas pris position au niveau du Gouvernement, comme pour l'ensemble du dossier.

Nous restons, comme vous pouvez l'imaginer, fort attentifs. Nous plaidons pour une concertation non seulement entre Régions, mais d'une manière générale entre toutes les entités fédérées et le niveau fédéral, surtout quand il s'agit de mobilité et de résoudre la mobilité depuis, vers et autour de Bruxelles, sans pénaliser les navetteurs ou la Wallonie. Je n'ai pas besoin de vous le dire.

Pour ce qui est de la fiscalité automobile propre à la Wallonie, sachez que nous sommes toujours en réflexion à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. Desquesnes.

M. Desquesnes (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je vous remercie pour votre réponse.

Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de décision officielle du Gouvernement bruxellois aujourd'hui qu'il n'y a pas de décision en préparation ou en gestation. Leur Déclaration de politique était assez claire pour avancer dans cette direction.

Il me semble donc normal et heureux que vous ayez pris la plume pour vous adresser à votre collègue parce que, même à l'état de projet non encore décidé en première lecture par le Gouvernement bruxellois, il y a lieu à s'intéresser dès à présent à ce projet.

J'espère qu'il pourra y avoir une réunion de concertation. Vous appelez le Fédéral également autour de la table et, intellectuellement, cela peut se comprendre en termes d'action la plus cohérente. Je ne suis pas sûr que c'est en multipliant les niveaux de

pouvoir et les partenaires autour d'une table que l'on arrive toujours à faire avancer les choses.

Vous me dites que, en ce qui concerne la fiscalité automobile wallonne, nous sommes toujours en réflexion. C'est une faille dans la cotte de mailles de la Wallonie et c'est un défaut qu'il faut régler le plus rapidement possible. Comment peut-on aller négocier et comment peut-on commencer à discuter avec une région voisine qui ambitionne de mettre un péage urbain ou une taxation au kilomètre à Bruxelles si nous ne sommes pas nous-mêmes au clair sur l'évolution et la position de notre propre fiscalité automobile ? C'est ce qui permet aujourd'hui aux Bruxellois de se projeter dans l'avenir en la matière et de commencer à poser une série de questions. Nous avons intérêt à le faire rapidement.

Par ailleurs, comme il s'agit d'une négociation, nous devons venir avec nos propres demandes. Je vous encourage, encore une fois, à porter l'enjeu d'une fiscalité qui puisse faire contribuer tous les utilisateurs, notamment les utilisateurs étrangers, à nos voiries dans le système de financement pour que ce ne soit pas que les Wallons qui aient à payer et qui paient en plus une surprime quand ils devront se rendre, pour des raisons professionnelles ou autres, à Bruxelles.

QUESTION ORALE DE M. HEYVAERT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LE RÔLE DE LA CELLULE SPÉCIFIQUE CHARGÉE D'ACCOMPAGNER LE GOUVERNEMENT, L'AVIQ ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS WALLONS DANS LA GESTION DE LA CRISE DE LA COVID-19 »

QUESTION ORALE DE MME VANDORPE À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA CELLULE SPÉCIFIQUE CHARGÉE D'ACCOMPAGNER LE GOUVERNEMENT, L'AVIQ ET LES SERVICES ADMINISTRATIFS WALLONS DANS LA GESTION DE LA CRISE DE LA COVID-19 »

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL COVID-19 AU NIVEAU WALLON »

QUESTION ORALE DE M. MUGEMANGANGO À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LA DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ GÉNÉRAL COVID-19 AU NIVEAU WALLON »

QUESTION ORALE DE MME NIKOLIC À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES RÔLES DE L'AGENCE WALLONNE POUR UNE VIE DE QUALITÉ (AVIQ) ET DU NOUVEAU DÉLÉGUÉ COVID-19 WALLON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, de :

- M. Heyvaert, sur « le rôle de la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise de la covid-19 » ;
- Mme Vandorpe, sur « la cellule spécifique chargée d'accompagner le Gouvernement, l'AViQ et les services administratifs wallons dans la gestion de la crise de la covid-19 » ;
- Mme Galant, sur « la désignation d'un délégué général covid-19 au niveau wallon » ;
- M. Mugemangango, sur « la désignation d'un délégué général covid-19 au niveau wallon » ;
- Mme Nikolic, sur « les rôles de l'Agence wallonne pour une vie de qualité (AViQ) et du nouveau délégué covid-19 wallon ».

La parole est à M. Heyvaert pour poser sa question.

M. Heyvaert (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, le Gouvernement a décidé de créer un comité covid pour la Wallonie. Cette cellule sera dédiée à la

lutte contre la pandémie et reviendra à piloter les organismes chargés d'accompagner l'Exécutif, mais aussi l'AViQ et l'ensemble des services administratifs wallons concernés par la crise sanitaire.

Pouvez-vous nous expliquer le travail qui sera réalisé par ce comité et par ce délégué exécutifs ?

Quel rôle le commissaire covid aura-t-il ? Dans quel organe aura-t-il sa place ? On est tous au courant des organes de consultation ou de décision qui ont été mis en place pendant cette crise. Ce commissaire représentera-t-il la Wallonie et, dans l'affirmative, où la représentera-t-il ? Quel pouvoir aura-t-il au sein de ces organes de concertation ou de décision ? Quelle responsabilité aura ce commissaire ?

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe pour poser sa question.

Mme Vandorpe (cdH). – Monsieur le Ministre-Président, je voulais également revenir sur la mise en place d'une cellule de crise wallonne avec, à sa tête, le professeur Yvon Englert.

Pourriez-vous nous préciser le rôle exact de cette cellule ? Quelle sera sa composition et quel sera son fonctionnement ?

On a pu lire quelques éléments dans la presse, notamment un rôle de conseil scientifique et de représentation du Gouvernement.

Cette cellule ne fera-t-elle pas double emploi avec les comités de gestion interfédéraux, à savoir le Risk Assessment et le Risk Management Group ?

Quelle sera la stratégie de communication de cette cellule ?

Par ailleurs, le professeur Englert devient-il le porte-parole du Gouvernement wallon dans la gestion de la crise ?

D'autres experts seront-ils consultés au niveau wallon en plus des experts du Fédéral ?

Vous l'aurez compris, nous aimerions comprendre en détail et en toute transparence les tenants et aboutissant des cette cellule de crise.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre-Président, au début du mois d'octobre, Pedro Facon a été désigné commissaire covid au niveau fédéral par le Comité de concertation.

Quelques semaines plus tard, la Région wallonne désignait l'ancien recteur de l'ULB, Yvon Englert, comme délégué général covid-19 wallon.

Avec la cellule qu'il dirigera, Yvon Englert jouera un rôle de conseil scientifique et de représentation du Gouvernement. Il sera notamment chargé, selon ce que l'on sait :

- d'assurer et de renforcer le suivi quotidien de l'épidémie ;
- de formuler des propositions quant aux mesures à adopter pour enrayer la propagation du virus ;
- de favoriser une communication claire et transparente vis-à-vis des citoyens concernant les mesures de protection à appliquer, et ce en collaboration avec les équipes des cabinets concernés, de l'AViQ et des services administratifs wallons.

Quel cadre légal organisera cette nouvelle fonction de délégué général covid-19 ?

Quelles seront les actions concrètes que devra mener ce nouveau délégué général et avec quel budget ?

Avec Pedro Facon, notre pays comptera une autre personne chargée de coordonner les actions d'un gouvernement pour lutter contre la pandémie. Le message envers la population ne risque-t-il pas d'être brouillé alors que ce n'est pas toujours très clair pour le citoyen aujourd'hui ?

Des collaborations entre ces deux pilotes sont-elles à l'ordre du jour ?

Dans quelle mesure le Centre de crise régional interviendra-t-il dans les actions menées par le nouveau délégué généra covid-19 ?

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre-Président, à l'image des collègues qui m'ont précédé, j'ai des questions sur la nouvelle nomination de M. Englert à la tête de cette cellule spécifique à la lutte contre le covid-19 en Wallonie.

Quel est le rôle précis de cette cellule et quel est le rôle précis de ce nouveau délégué général dans le cadre où l'on a déjà un grand nombre d'organes qui s'occupent de près ou de loin de la crise sanitaire ?

Quel lien va-t-il y avoir avec Pedro Facon ? Quelle articulation y aura-t-il entre les deux postes ?

Cela ne va-t-il pas poser des problèmes de lisibilité concernant les recommandations et la répartition des compétences des uns et des autres dans un domaine où l'on voit que la répartition des compétences a déjà posé beaucoup de problèmes ?

Quelle coordination est prévue entre ces différents organes et ces différents postes ?

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic pour poser sa question.

Mme Nikolic (MR). – Monsieur le Ministre-Président, ma question s'adressait à la base à la ministre de la Santé, Mme Morreale, mais elle a été réorientée vers vous. Elle concerne l'articulation de ce nouveau délégué général covid-19 et de la cellule, de près de 20 personnes, qui est ou sera mise en place prochainement autour de lui et dédiée à la lutte contre ce virus.

Récemment, dans *L'Écho*, M. Englert expliquait les premiers chantiers qu'il a attaqués et il s'en est également ouvert dans les médias ce week-end. C'est clairement un rôle de soutien au Gouvernement wallon, l'aide apportée à votre cabinet et à l'administration pour le secteur des maisons de repos, de la santé mentale, du handicap, et la recherche de capacités pour désengorger les hôpitaux.

En termes de lisibilité pour les secteurs concernés, qui est aujourd'hui et qui sera demain l'interlocuteur au niveau wallon pour les maisons de repos et les autres institutions d'hébergement ?

Concrètement, comment se passe et se passera la coordination entre ce délégué général et la cellule qu'il chapeaute avec vous, avec votre cabinet et avec celui de Mme Morreale, et avec l'AViQ ?

Mme Galant est revenue sur la question de son rôle et de sa place par rapport au Centre de crise régional.

Par rapport à l'AViQ, où deux gestionnaires de crise ont été spécifiquement recrutés dans le cadre de la gestion de la crise, comment cela se coordonnera ?

Des membres de votre cabinet, de celui de la ministre de la Santé et des équipes de l'AViQ sont-ils partie prenante de cette nouvelle cellule ?

Mme Galant vous a par ailleurs interrogé sur le budget. C'est une question intéressante parce que, lors de la commission spéciale covid, l'AViQ nous a expliqué que, parfois, il était difficile de recruter des profils scientifiques et médicaux pour la gestion de la crise parce que les barèmes ne sont pas suffisamment intéressants.

Comment, dans cette cellule, avez-vous ou allez-vous réussir à attirer ces profils ? Quels sont le budget et les barèmes qui seront dédiés ?

Voilà quelques questions pour faire le point. Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Président, je suis heureux que l'on me pose des questions ; sans quoi, une partie de mon existence serait inutile à la présidence, sans venir rendre des comptes au Parlement, ce qui est bien naturel en démocratie.

Mesdames et Messieurs les Députés, je n'ai pas besoin de dire que, avec la reprise de l'épidémie de la covid-19, on se trouve à nouveau dans un drame dont l'ampleur est considérable.

Au regard de l'expérience tirée de la première vague, au printemps, le Gouvernement a souhaité disposer d'une cellule d'appui – c'est très important, « cellule d'appui » –, c'est-à-dire que, pour répondre à votre question, on ne va pas donner des instructions, et cetera. On peut poser des questions au délégué général covid, mais il est là essentiellement pour appuyer le Gouvernement et l'éclairer.

« Cellule » parce que, en effet, nous avons utilisé la technique d'une cellule, comme il en existe une, par exemple, au cabinet de M. le Ministre de l'Économie où il y a une cellule de restructuration des entreprises. L'avantage, c'est que l'on peut recruter, à l'instar des cabinets, et cela facilite le recrutement, sachant que ce sont des recrutements d'une durée relativement courte, et je vais y venir.

La première mission de la cellule est de coordonner et de faciliter les actions. Le travail concerne le niveau interne à la Région, mais aussi les relations entre la Wallonie et les autres niveaux de pouvoir.

Il s'agit d'aider le Gouvernement dans l'élaboration, la prise de décision, la mise en œuvre et le suivi des actions dans le cadre de la pandémie. Je répète : c'est donc bien aider le Gouvernement.

La seconde mission est d'éclairer le Gouvernement quant aux réponses rapides, efficaces et structurées à prendre pour protéger au mieux les citoyens face à l'épidémie.

La cellule assiste le ministre-président, la ministre de la Santé et l'ensemble du Gouvernement afin d'apporter les réponses les plus pertinentes face aux enjeux sanitaires de la crise.

Elle peut également proposer une adaptation du mode de fonctionnement des structures, toujours sous l'autorité du Gouvernement.

Cette cellule dépend directement de moi-même, du ministre-président. Elle a une durée de vie liée à la situation de crise et, en tout état de cause, elle est créée pour une durée minimale de 10 mois. Nous espérons que cela va se limiter à cela, mais personne ne peut le dire dans l'état actuel de la situation.

La cellule comprendra au maximum une vingtaine de personnes, dont un délégué général, qui en est le

coordinateur, avec une expertise dans le secteur médical et le management d'équipe.

Pour assurer cette fonction d'importance s'il en est et particulièrement sensible, nous avons sollicité M. le Professeur Yvon Englert, qui vient d'ailleurs de sortir de charge en sa qualité de recteur de l'Université libre de Bruxelles.

M. Englert est médecin, ancien doyen de la faculté de médecine, éminent scientifique, qui maîtrise également les arcanes administratifs, politiques et institutionnels de notre pays.

Il n'est pas chose aisée que de trouver un médecin qui a toutes ces qualités. Nous sommes – je ne vous le cache pas – ravis qu'il ait accepté de travailler avec nous.

La cellule qu'il dirige adressera un rapport régulier au Gouvernement. Le délégué général sera convié en séance du Gouvernement chaque fois que les ministres l'estimeront utile.

Depuis l'entrée en fonction de M. Englert, nous apprécions le caractère précieux de ses conseils et sa capacité à appréhender la situation sanitaire dans toutes ses dimensions.

Pour tout ce qui concerne les relations – par exemple, avec Pedro Facon et autres –, celles-ci sont excellentes parce que M. Englert a une crédibilité et une réputation remarquables. Dès lors, tous les contacts sont facilités. Je vois bien la fluidité dans les relations avec le niveau fédéral et avec les autres entités fédérées.

Nous avons besoin de cela parce que nous avons non seulement à gérer, tout de suite, la situation telle qu'elle existe, mais nous aurons à gérer d'autres aspects, notamment les vaccinations. Autant vous dire que ce n'est pas simple et, pour des raisons diverses, tout est encore à faire.

Mes chers collègues, je dois vous dire ma plus grande satisfaction de travailler avec le professeur Englert sur un sujet éminemment important pour nos concitoyens.

Vous avez dû le voir hier sur RTL-TVI. On ne peut pas dire que ce soit un amateur ou un plaisantin. C'est un homme de très grandes qualités morales et professionnelles.

M. le Président. – La parole est à M. Heyvaert.

M. Heyvaert (Ecolo). – Merci à M. le Ministre-Président pour toutes ces réponses.

Le rôle d'appui et de soutien au Gouvernement est bien clair.

Par contre, ce qui me pose question, c'est de savoir, dans notre rôle de contrôle du Gouvernement, à qui, dans le futur, nous adresserons toutes les questions de santé, d'organisation de santé et d'organisation face à la crise.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je me permets de vous interrompre : à la ministre de la Santé et au ministre-président. Il est le conseiller du Gouvernement. La responsabilité, c'est nous qui l'assumons. Vous n'avez pas à vous en préoccuper. Adressez-nous directement toutes les questions que vous souhaitez.

M. Heyvaert (Ecolo). – C'était pour cela que la question était reposée. Tout ce qui est question de santé sera alors adressé à Mme Morreale et tout ce qui est organisation, concertation et action vous sera adressé. C'est à présent beaucoup plus clair.

M. le Président. – La parole est à Mme Vandorpe.

Mme Vandorpe (cdH). – Personne ne doute des qualités de M. Englert, de sa crédibilité et des connaissances qu'il peut avoir ainsi que du soutien qu'il peut être pour vous, pour Mme Morreale et pour l'ensemble du Gouvernement.

Néanmoins, vous ne m'enlèverez pas de l'idée que cela donne l'impression d'une couche de lasagne supplémentaire avec le nombre de couches que nous avons déjà. J'espère que, au fil du temps, nous pourrons découvrir que cette lasagne est délicieuse.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Comme ma collègue, Mme Vandorpe, je ne remets nullement en question les qualités et les compétences de M. Englert.

Je la rejoins dans le sens où – et je vous l'ai déjà dit –, quand on multiplie les pilotes, cela ne donne pas une bonne image et une bonne compréhension à la population. C'est bien que vous précisiez que c'est un rôle de conseil au Gouvernement.

Il faudra insister sur la collaboration avec le responsable covid-19 du Fédéral et également avec le Centre de crise régional. Vous ne m'avez pas répondu sur ce point. Le Centre de crise régional n'existe pas de manière institutionnelle et n'est pas reconnu par un arrêté. Il faudra aussi travailler…

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Je m'excuse auprès de vous, si je peux vous interrompre, je n'ai pas répondu sur le centre de crise. Le centre de crise n'a pas la faculté et l'écoute qu'ont les médecins entre eux.

Dans cette question, il est fondamental qu'ils puissent se comprendre les uns et les autres. Avec le niveau fédéral, je le répète, les relations sont optimales.

D'ailleurs, j'ai reçu pas mal de félicitations des virologues et des spécialistes – je ne vais pas vous citer les noms – des responsables désignés non seulement par le Fédéral, mais aussi par l'interfédéral.

Mme Galant (MR). – Je l'ai entendu hier chez Pascal Vrebos, et il est vrai que ses compétences sont reconnues bien au-delà de nos frontières.

La concertation, la collaboration et le message uniforme et cohérent sont importants pour la population.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Mugemangango (PTB). – Comme cela a déjà été dit par plusieurs députés…

(Propos inaudibles)

M. le Président. – Monsieur Mugemangango, je vous conseille d'essayer en coupant votre caméra parce que l'on ne vous entend pas et que cela faciliterait peut-être les choses.

(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo)

Je vais me tourner vers Mme Nikolic et je reviendrai éventuellement à M. Mugemangango puisqu'il s'agit d'un problème technique impromptu.

La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Merci, Monsieur le Ministre-Président. Comme vous l'avez souligné – et ce ne sont pas tout à fait vos mots –, un tel profil ne court pas les rues. On peut se réjouir et féliciter le Gouvernement d'avoir pu s'adjoindre les services du professeur Englert.

Sur la question du budget, nous irons voir au budget pour la…

(Réaction de M. le Ministre-Président Di Rupo)

Pour 10 mois. Parfait. Je vous remercie.

Pour le reste, si j'ai bien compris, tant le délégué général que la cellule ne se substituent pas à un quelque autre organe que ce soit.

Au niveau de l'articulation avec l'AViQ, ce n'est pas encore très clair. Vous avez dit qu'il y avait ce rôle de soutien et d'appui. Pour reprendre ses mots, l'AViQ a eu un effet de sidération au début de la crise. Vous allez peut-être me reprendre, mais n'est-on pas dans une sorte de mise sous tutelle de l'AViQ ?

Je sais que je ne suis pas censée reposer de questions, mais c'est une question plus générale qui se pose et dont on aura l'occasion de débattre à l'avenir.

Comment, à plus long terme, pourra-t-on utiliser ce qui aura été créé ici pour renforcer l'AViQ dans le rôle que cette administration doit tenir au service du Gouvernement et de la ministre de la Santé ?

Pour être sûre de bien comprendre, M. le Ministre-Président pourrait-il transmettre à l'assemblée la lettre de mission de M. Englert ?

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Il est assimilé à un membre de cabinet et il n'y a donc pas de lettre de mission.

Je pense que vous sous-estimez le nombre de contacts, de relations et d'explications qu'il faut avoir à longueur de journée entre les différents organes de toute nature dans ce problème extrêmement complexe.

Il est vrai qu'il nous manquait, en tant que conseiller direct du Gouvernement, un groupe de personnes qui se préoccupent de l'ensemble de tous ces problèmes. Ce n'est pas si simple : cela va des unités de soins intensifs aux hôpitaux et aux maisons de repos à ce que pensent les virologues et les épidémiologistes.

Il y a une quantité de lieux de discussion et le Gouvernement voulait – je ne vous le cache pas, votre serviteur en particulier – avoir des informations analysées et discutées de l'ensemble de ce qu'il se passe.

Compte tenu de l'ampleur du problème, nous pensions et nous pensons que c'était un des moyens de pouvoir travailler d'une manière éclairée.

M. le Président. – La parole est à Mme Nikolic.

Mme Nikolic (MR). – Je remercie M. le Ministre-Président pour ses explications et son éclairage.

Je n'ai pas la même expérience, ce qui peut expliquer ma méconnaissance des arcanes, mais, qui sait, peut-être qu'un jour je pourrai les appréhender de plus près pour mieux en saisir les subtilités.

M. le Président. – Je me tourne vers l'écran pour vérifier si M. Mugemangango a réapparu. Il y a un problème technique. Malheureusement, nous n'entendrons pas la réplique de M. Mugemangango.

QUESTION ORALE DE M. HARDY À M. DI RUPO, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT WALLON, SUR « LES MESURES DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ SUITE AU RECONFINEMENT »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hardy à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur « les mesures de lutte contre la pauvreté suite au reconfinement ».

La parole est à M. Hardy pour poser sa question.

M. Hardy (PS). – Monsieur le Ministre-Président, dernièrement, dans une interview, Christine Mahy, Secrétaire générale du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté, faisait part de ses craintes persistantes quant à la situation des plus fragiles d'entre nous.

Elle y indique notamment que la crise actuelle a un effet loupe sur les inégalités avec un constat : la paupérisation est en hausse dans notre Région et la crise sanitaire et économique liée au covid-19 ne va pas arranger la situation.

Elle souligne aussi que l'État est déjà intervenu avec de nombreuses aides – et c'est très bien –, mais que les pouvoirs publics doivent pouvoir encore intervenir massivement.

Prochainement, les factures de chauffage ne devraient pas diminuer, bien au contraire, et la situation des plus fragiles ne devrait pas s'améliorer.

Pouvez-vous nous indiquer les mesures supplémentaires aux nombreuses mesures déjà prises par votre Gouvernement pour répondre à cette situation qui risque de s'aggraver encore dans les prochaines semaines ou les prochains mois pour les plus fragiles d'entre nous ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Di Rupo.

M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon. – Monsieur le Député, le Gouvernement intervient de manière continue, dans le cadre des compétences de la Région, en faveur des ménages les plus défavorisés.

Lors du confinement, nous avions pris déjà plusieurs mesures pour aider les ménages et notamment :

- l'accès à l'énergie avec l'extension du statut de client protégé conjoncturel jusqu'au 31 mars 2021 ;
- l'accès à l'eau avec la suspension des limiteurs de débit pour un an, jusqu'au 30 mai 2021, et l'extension du Fonds social de l'eau ;
- le logement avec la suspension des expulsions domiciliaires jusqu'au 13 décembre minimum, le 13 décembre étant la date à laquelle s'achèvent les mesures décidées par le CODECO, le Comité de concertation – on verra par la suite –, et le prêt à taux zéro pour le paiement des loyers ;
- l'aide au public sans-abri avec le financement supplémentaire de 50 000 euros par relais social ainsi qu'aux gouverneurs des provinces, l'octroi de 400 euros par place agréée dans les structures d'hébergement et le subventionnement de 300 000 euros en faveur de PAC Namur, qui coordonne d'ailleurs pour les migrants en transit sur l'ensemble du territoire wallon ;
- l'aide alimentaire avec le troisième volet d'aides pour un montant de 1 million d'euros.

Des mesures ont été également prolongées par le Gouvernement fédéral. Par exemple, l'octroi de 50 euros par mois à certains allocataires sociaux ou la majoration du pourcentage de remboursement à hauteur de 15 % via les CPAS pour le paiement du revenu d'intégration.

Nous sommes bien sûr très attentifs aux urgences sociales. C'est pourquoi j'ai demandé au groupe de travail responsable du Plan de sortie de la pauvreté de se réunir de façon hebdomadaire.

Cela devrait permettre une veille sociale comparable à celle de la *task force* « Urgence sociale » active durant le confinement. Le Réseau wallon de lutte contre la pauvreté est membre du groupe de travail « Sortie de la pauvreté ».

Des mesures supplémentaires pourront, le cas échéant, être prises par mon Gouvernement en fonction de l'évolution des besoins.

Je tiens à rappeler que nous sommes et resterons particulièrement attentifs à la situation vécue par toutes ces personnes et en particulier les personnes les plus vulnérables. Nous sommes très conscients de la situation qui s'est aggravée à cause de la crise.

M. le Président. – La parole est à M. Hardy.

M. Hardy (PS). – Merci, Monsieur le Ministre-Président, pour vos réponses.

Je ne doute absolument pas que le Gouvernement est attentif à la situation des plus défavorisés d'entre nous.

Je me réjouis qu'il y ait une concertation avec les acteurs du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté et que leurs recommandations soient prises en compte.

Par ailleurs, je peux plaider aussi pour qu'il y ait une concertation avec les autres niveaux de pouvoir pour que les aides soient complémentaires.

ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Mugemangango, sur « l'augmentation du risque de pauvreté pour les Wallons » ;
- M. Hazée, sur « l'évolution de la covid-19 » à M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- *La séance est levée à 16 heures 30 minutes.*

LISTE DES INTERVENANTS

M. Christophe Bastin, cdH
M. François Desquesnes, cdH
M. Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon
M. Manu Disabato, Ecolo
M. Jori Dupont, PTB
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Charles Gardier, Président
M. Maxime Hardy, PS
M. Laurent Heyvaert, Ecolo
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Diana Nikolic, MR
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Mourad Sahli, PS
M. Nicolas Tzanetatos, MR
Mme Mathilde Vandorpe, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

APS	arrêté de pouvoirs spéciaux
AViQ	Agence pour une vie de qualité
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
CESE	Conseil économique, social et environnemental
CETA	Comprehensive Economic and Trade Agreement (Accord économique et commercial global)
CODECO	Comité de concertation
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DPR	Déclaration de politique régionale
FEDER	Fonds européen de développement régional
FUGEA	Fédération unie de groupements d'éleveurs et d'agriculteurs
GAFAN	Google, Apple, Facebook, Amazon, Netflix (cinq géants du web)
Interreg	programme opérationnel transfrontalier de coopération territoriale européenne
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur (Marché commun du Sud)
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
RTL-TVI	Radio Télévision Luxembourg – Télévision indépendante
Selor	Bureau de sélection de l'administration fédérale
Seveso	directive qui impose aux États membres de l'Union européenne d'identifier les sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
TTIP	Transatlantic Trade and Investment Partnership (Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement)
UE	Union européenne
ULB	Université libre de Bruxelles
WBI	Wallonie-Bruxelles International